

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par

M. Masson, M. Bazin, Mme Valérie Boyer, M. Brun, M. Cinieri, Mme Kuster, M. Le Fur,  
Mme Levy, Mme Louwagie, M. Ramadier, M. Schellenberger, M. Sermier, M. Straumann,  
Mme Trastour-Isnart et M. Viry

-----

### ARTICLE 34

Supprimer l'alinéa 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est contraire aux intérêts des justiciables d'allonger légalement les délais de réponse accordés aux magistrats.